

RÈGLEMENT DU CRITERIUM FEDERAL
ECHELON REGIONAL
LIGUE PACA
SAISON 2020-2021

Document de référence : Règlements administratifs et sportifs fédéraux en vigueur

Article 1 : Généralités

Le Critérium Fédéral est réservé aux licenciés traditionnels de la FFTT. Les classements pris en compte sont ceux de la saison et de la phase en cours.

Les règlements fédéraux seront appliqués. La preuve de la possession de la licence est obligatoire suivant les règles définies par le règlement fédéral..

Les balles sont des balles plastiques et sont fournies par l'organisation.

Dans toutes les catégories, les parties se dérouleront au meilleur des 5 manches.

Article 2 : Placement des joueurs

Dans tous les cas, le placement des joueurs doit respecter l'article I.302 des règles applicables à toutes les compétitions.

Dans toutes les divisions, les joueurs seront placés au premier tour en fonction du dernier classement officiel diffusé et lors des 3 tours suivant en fonction de leurs places au tour précédent.

Un nouveau joueur entrant après le 1er tour sera placé après le joueur ayant le nombre de point juste au dessus de lui.

Article 3 : Organisation sportive

Le déroulement sportif des quatre tours des divisions régionales, les montées et les descentes entre chaque tour, les modalités de constitution des divisions pour le premier tour de la saison suivante sont définis par le comité directeur de la Ligue PACA de Tennis de Table.

L'échelon PACA organisera 5 tableaux messieurs ainsi que X tableaux dames pour cette compétition :

- | | |
|-----------------------------|-------------------------|
| - Tableau Elite Messieurs | - Tableau Elite Dames |
| - Tableau -18 ans Messieurs | - Tableau -18ans Dames |
| - Tableau -15 ans Messieurs | - Tableau -15ans Dames |
| - Tableau -13 ans Messieurs | - Tableau -13ans Dames |
| - Tableau -11 ans Messieurs | - Tableau -11 ans Dames |

Si le nombre d'inscrites dans les tableaux féminins est trop faible, le tableau Séniors Dames sera regroupé avec le tableau -18ans Dames, et le tableau -15ans Dames sera regroupé avec le tableau -13ans Dames (dans le cas où les écarts de classements ne sont pas trop importants).

3.1 Déroulement sportif

Tableau Elite Messieurs :

Le tableau Elite Messieurs est composé de 2 tableaux distincts.

1- Tableau PN1 composé de 16 joueurs

Ces joueurs seront placés dans quatre poules de quatre joueurs.

- Les 1^{ers} de poules sont en 1/4 de finale du tableau principal.

- Les 2^{èmes} et 3^{èmes} de poules disputent des barrages (1/8 de finale du tableau principal).
- Les vainqueurs de ces barrages sont en 1/4 de finale du tableau principal, tandis que les perdants joueront les 1/4 de finale du tableau KO.
- Les 4^{èmes} de poules joueront les 1/4 de finale du tableau KO.

2 - Tableau PN2 composé de 16 joueurs

- Organisation identique au tableau précédent

Autres Tableaux :

Les autres tableaux seront composés de 16 joueurs.

Ces joueurs seront placés dans quatre poules de quatre joueurs.

- Les 1^{ers} de poules sont en 1/4 de finale du tableau principal.
- Les 2^{èmes} et 3^{èmes} de poules sont en barrages (1/8 de finale du tableau principal). Les vainqueurs de ces barrages sont en 1/4 de finale du tableau principal, tandis que les perdants joueront les 1/4 de finale du tableau KO.
- Les 4^{èmes} de poules joueront les 1/4 de finale du tableau KO.

La formule des tableaux féminins pourra être modifiée par le Responsable de l'Épreuve ou par le Juge-Arbitre si le nombre de joueuses est insuffisant.

3.2 Première participation ou reprise d'activité après une saison au moins d'absence.

A partir du deuxième tour, le nombre d'intégration de nouveaux inscrits est fixée à 6 joueurs pour le Tableau Elite Messieurs et 3 joueurs pour les autres tableaux (environ 20%) par tour de critérium. Ces nouveaux inscrits seront pris dans l'ordre du dernier classement national officiel diffusé. Pour être intégrés, il faut que ces nouveaux joueurs aient un classement supérieur à celui des derniers joueurs non descendants du tour précédent (ceux-ci descendront donc en départementale). Pour pouvoir être intégré, le nouveau joueur ne doit pas avoir disputé les tours précédents (peu importe l'échelon). La date limite des intégrations est fixée à 15 jours avant l'épreuve.

3.3 Montées en PN :

Tableau Elite Messieurs :

PN1: 4 montées de la PN2 (les 4 demi-finalistes).

PN2: 7 montées des échelons départementaux : une de chaque département, une montée de la Corse vers l'échelon régional PACA, plus une montée supplémentaire qui sera attribuée au département ayant le plus de seniors inscrits.

Autres tableaux : 7 montées des échelons départementaux : une de chaque département, une montée de la Corse vers l'échelon régional PACA, plus une montée supplémentaire dans chaque catégorie qui sera attribuée au département qui aura le plus d'inscrits dans la catégorie.

Les quotas pour les montées supplémentaires sont établis après le 3^{ème} tour de la saison 2019/2020 et seront réactualisés après chaque tour de la saison 2020/2021.

Accessions en N2 :

- Elite Messieurs PN1, 3 montées en N2 ; -18 ans Messieurs, -15ans Messieurs, -13 ans Messieurs : 2 montées en N2 ; -11ans Messieurs : 3 montées en N2.
- Chaque catégorie Dames : 1 montée en N2.
- Pour les tableaux dames où 2 catégories jouent dans le même tableau c'est le classement du tableau qui prévaut pour la montée en N2. Exemple: Les seniors dames et les juniors filles jouent dans le même tableau, c'est la junior la mieux placée dans le tableau qui monte en N2.

3.4 Forfaits et abandons

- La date limite des repêchages suite aux désistements est fixée au jeudi soir (20H00) précédant l'épreuve.
- Pour les forfaits, application de l'article III.303 des règlements sportifs.
- Pour les abandons, application de l'article III.108 des règlements sportifs.

- Une pénalité financière de 16 € sera due pour tout forfait non excusé. Le forfait est considéré comme non excusé si le joueur n'a pas prévenu le responsable de l'épreuve avant jeudi 20H00 (date limite des repêchages) qui précède la compétition.
- Dans le cas d'un forfait après le jeudi 20H00, il est tenu de fournir un justificatif sous cinq jours au responsable de l'épreuve.
- En cas de non respect de cette procédure, il y a élimination du critérium fédéral pour le reste de la saison.

Pour un 1^{er} forfait, excusé et justifié entrant dans la liste des absences à justifier définie par la commission sportive compétente, le joueur est maintenu dans la division. Pour les autres forfaits excusés, le joueur descend d'une division.

Pour un 1^{er} forfait non excusé, le joueur est exclu de l'épreuve pour la saison.

Pour un 2^{ème} forfait, si le 1^{er} forfait était excusé et justifié, le joueur descend d'une division, sinon il est exclu de l'épreuve.

Tout joueur exclu de l'épreuve pour une saison ne peut participer au premier tour de la saison suivante qu'une division au-dessous de celle pour laquelle il serait qualifié par ses points classement.

Le maintien d'un participant qui devait descendre ou l'incorporation d'un participant nouveau se traduisent automatiquement par la descente de joueurs supplémentaires dans l'ordre inverse du classement. Exceptionnellement, ce maintien ou cette incorporation peut s'effectuer en surnombre.

Tout joueur déclaré forfait non excusé au dernier tour du critérium fédéral ne peut participer au premier tour de la saison suivante qu'une division au-dessous de celle pour laquelle il serait qualifié par ses points classement.

LISTE DES ABSENCES JUSTIFIABLES POUR LES FORFAITS EXCUSES :

- Voyage scolaire.
- Service National Universel.
- Hospitalisation.
- Accident de voie publique.
- Décès d'un parent proche dans les 5 jours précédant la compétition.

3.5 Arbitrage

Les joueurs et joueuses sont tenus d'arbitrer les rencontres qui leur sont désignées par le Juge Arbitre de l'épreuve.

En cas de refus le joueur (ou la joueuse) sera considéré comme abandonnant la compétition. Il ou elle marque 0 point et descend de 2 divisions. La sanction sera prise par le Juge Arbitre après un 3^{ème} appel. Les joueurs ou joueuses doivent vérifier, avant de quitter la salle, qu'ils ou elles n'ont plus de partie à arbitrer.

3.6 Constitution des divisions régionales au 1^o tour de la saison 2020/2021

Dans les catégories séniors, sont automatiquement qualifiés les vainqueurs du 3^{ème} tour 2019/2020 (le 4^{ème} tour n'ayant pas eu lieu) de chaque département (1-04/05,1-06, 1-13, 1-83,1-84 et 1 Corse). Pour les catégories jeunes la montée du vainqueur ne peut s'effectuer que si le joueur ne change pas de catégorie. Pour le reste, la constitution des divisions pour le premier tour de la saison est définie par les points classement des joueurs.

(Pour la saison 2021/2022, ce sera à nouveau le 4^{ème} tour qui servira de référence, comme lors des saisons précédentes)

3.7 Conditions particulières COVID

Les organisateurs sont tenus de veiller à ce que toutes les personnes présentes dans les installations respectent les gestes barrières.

Le protocole sanitaire fédéral en vigueur au moment de chaque tour du Critérium Fédéral s'appliquera dans la salle.

Article 4 : Responsable de l'épreuve

Responsable de la Commission Critérium Fédéral PACA
critérium@tennisdetablepaca.fr